

Politique énergétique : de subventions inadaptées en dérapages incontrôlés

Par Michel Gay
Le 04 mai 2018
N°349

Le dérapage de la politique climatique.

La politique énergétique de la France s'appuie un instrument de pilotage appelé le « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone » (SNBC).

Les premiers résultats de ce "suivi" montrent une répartition inadaptée des aides publiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en hausse depuis deux ans.

Ainsi, le secteur électrique responsable de seulement 6% des émissions reçoit plus de la moitié des subventions uniquement pour le solaire et l'éolien.

Aucune inflexion ne semble envisagée.

La répartition actuelle des aides publiques est pourtant un obstacle majeur aux ambitions de la France qui revendique un rôle international dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En France, plus des deux tiers des émissions de GES proviennent de l'utilisation de l'énergie¹.

Le 2 janvier 2018, le Ministère de la Transition écologique a publié² un « tableau de bord » du suivi de la SNBC, dont l'objectif est la diminution des émissions de GES de notre pays.

Le Ministère explique qu'il doit permettre de répondre aux trois questions suivantes :

- 1) La France est-elle engagée sur la bonne trajectoire de réduction des émissions GES ?
- 2) La France est-elle engagée sur les bonnes politiques sectorielles pour respecter les budgets-carbone ?
- 3) Quelles sont les recommandations les plus critiques nécessitant une accentuation des efforts et/ou un ajustement de la stratégie ?

Le SNBC s'intéresse aux émissions des différents secteurs de l'économie (transports, énergie, bâtiment, etc.). Les émissions globales devraient baisser de... 23% en 2028 et de 73% en 2050 (par rapport à 2013) pour satisfaire nos engagements internationaux.

Ensuite, des « recommandations à traduire en mesures concrètes dans les politiques publiques » seront proposées.

En 2016, les émissions de GES ont augmenté de 1,3% (passant de 457 à 463 millions de tonnes d'équivalent CO₂). C'était un mauvais signe.

En 2017, les émissions françaises de CO₂ liées à la combustion de l'énergie augmentent de 3% (en données réelles), et même de 4% à climat constant selon le bilan énergétique de la France métropolitaine publié le 27 avril 2018.

Ce n'est plus un mauvais signe, c'est un échec patent !

Deux secteurs ont de mauvais résultats : les transports et les bâtiments résidentiels et tertiaires qui, à eux seuls, émettent pratiquement la moitié des GES (48%).

Les émissions concernant la production d'énergie ont augmenté ces deux dernières années en dépit (ou à cause) du développement des énergies renouvelables.

¹ Eurostat, tableau env_air_gge. Chiffres pour 2015.

² www.ecologie-solidaire.gouv.fr/suivi-strategie-nationale-bas-carbone

Les résultats du premier suivi de la SNBC sont donc mauvais.

Une répartition totalement inadaptée des aides publiques

Les aides d'Etat et les subventions publiques sont interdites par la politique européenne de l'énergie, sauf dérogation par les traités européens.

Or, le secteur de l'énergie a droit à un traitement particulier. Il est l'objet de nombreuses dérogations. Depuis une dizaine d'années, pour l'ensemble de l'Union Européenne, il a reçu des aides publiques de plusieurs centaines de milliards d'euros, dont plus de 25 milliards d'euros en 2017 pour les seules énergies renouvelables électriques en Allemagne³.

L'importance de ces aides publiques et leur répartition sont un élément essentiel de la transition énergétique en France où les dépenses publiques pour le climat ont augmenté de 22% en deux ans. C'est considérable. Elles sont désormais supérieures au budget du Ministère de la Justice ! Le secteur électrique qui, rappelons-le, n'émet que 6% des GES, est le premier bénéficiaire avec une part qui est passée de 49% à 57% de 2015 à 2017.

La répartition des aides publiques concernant la politique climatique française est totalement inadaptée.

Cette répartition va-t-elle être modifiée ?

Le tableau de bord du Ministère de l'écologie recommande... d'augmenter les aides publiques, dont l'évolution semble pourtant rapide. Mais rien n'est indiqué concernant une modification des répartitions.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) conduit à une conclusion similaire : les aides publiques au secteur électrique (notamment les énergies renouvelables) représentent environ la moitié des aides à la transition énergétique sensée combattre le réchauffement climatique.

La somme importante d'argent public consacré à la lutte contre le réchauffement climatique restera obligatoirement limitée compte tenu du contexte budgétaire. Il est donc important qu'elle soit bien répartie afin que son action soit la plus efficace possible.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Aucun indice significatif de changement de la répartition de ces aides n'apparaît, ni dans le Suivi de la SNBC, ni dans la révision de la PPE.

Ainsi dans la PPE actuelle, les aides publiques accordées aux « énergies renouvelables et cogénération » prévues pour la période 2016-2023 sont dix fois supérieures à celles dévolues au transport⁴, dont les émissions de GES sont pourtant cinq fois plus importantes que celles du secteur électrique⁵. La France s'acharne à décarboner le secteur électrique (qui l'est déjà largement) au détriment d'autres branches économiques bien plus émettrices de GES.

C'est est une grave erreur de stratégie.

Sauf changement radical de la répartition des subventions, la France n'inversera pas la courbe des émissions de GES qui viennent d'augmenter deux années de suite. Si elle continue sur

³ Eurostat : tableau env_air_gge. Agence Européenne de l'Environnement : « Approximated greenhouse gas emissions in 2016 »-Fig.3

⁴ De 2016 à 2023 : 9,2 milliards d'euros en moyenne annuelle pour les « énergies renouvelables et la cogénération » (essentiellement dans le secteur électrique) contre « de l'ordre de 750 à 800 millions d'euros pour le « soutien aux véhicules propres »-Voir : PPE-Volet relatif aux impacts économiques et sociaux-p.34.

⁵ 29% des émissions françaises en 2016 provenaient du transport (Suivi de la SNBC)

cette voie des subventions inadaptées en dérapage incontrôlée, elle s'appauvrira et devra renoncer au rôle international qu'elle revendique dans le domaine climatique.

Propositions

Réduire puis supprimer les aides publiques aux énergies renouvelables (elles n'ont plus besoin de subvention car elles seraient compétitives selon l'Ademe) et transférer cet argent dans d'autres services publics (santé, sécurité, recherches,...) qui souffrent par effet d'éviction.

L'argent gâché à soutenir artificiellement les éoliennes et le photovoltaïque (pour des raisons idéologiques et politiques) manque ailleurs.